

Réunion du Conseil Municipal En date du 14 décembre 2023

PROCES-VERBAL DE SÉANCE

Le 14 décembre 2023 à 20 heures 30 s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Brasc, en session ordinaire, dans la salle de réunion de l'ancienne école, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles ALIBERT, Maire.

Date de la convocation : 4 décembre 2023
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Nombre de conseillers municipaux présents : 8

Conseillers présents : Jean-Charles ALIBERT, Jean-Marie BODT, Magali BRIDE, Marie-Christine CONTE Aurélien COSTES, René ESPITALIER, Marie-Noëlle LE ROUX, et Jean-Philippe SIRGUE.

Absent excusé : Jacques ANDREU pouvoir à Jean-Charles ALIBERT.

Absents : Fabienne COLAS, Laurent MOREAU

Après l'appel nominatif des conseillers municipaux, M. le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal a désigné une secrétaire de séance, Mme Marie-Noëlle LE ROUX, en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 19 octobre 2023

- Approuvé à l'unanimité

2 - Délibération portant instauration de la prime pouvoir d'achat

Le montant de cette prime exceptionnelle forfaitaire prévue est modulé en fonction de la rémunération brute et d'une ancienneté d'au moins une année civile.

Le Conseil Municipal aurait souhaité attribuer aux deux fonctionnaire la même prime au barème maximum du 800 euros mais il est obligé de se conformer à la Loi du 16 aout 2022 et à son décret d'application du 31 octobre 2023 c'est-à-dire en respectant les barèmes de rémunération brute et les quotités de travail.

- Approuvé à l'unanimité

3 - Délibération portant création du poste d'agent recenseur

Cette délibération porte sur la création d'un poste d'agent recenseur pour les opérations de recensement de 2024, avec 2 demi-journées de formation les 10 & 17 janvier à Brasc, 1 demi-journée de reconnaissance entre les 2 formations et les opérations de recensement du jeudi 18 janvier au samedi 17 février 2024.

La rémunération est de 30€ net pour chaque ½ journée (formation + reconnaissance) soit $30 \times 3 = 90$ €.

La rémunération pour la période de recensement sera de 710 € net soit environ 1 mi-temps au SMIC + frais de déplacement.

- Approuvé à l'unanimité

Madame Annie BOULARAN a été recrutée pour effectuer les opérations de recensement 2024.

4 – Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au comité du syndical Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel des Grands Causses

Dans le cadre de la mise en place des nouveaux statuts du Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional des Grands Causses, qui ont été validés au comité syndical du 24 novembre 2023, il est nécessaire de désigner, à nouveau, un représentant titulaire et un suppléant de la Commune de Brasc.

Le Conseil Municipal a donc désigné les personnes qui était déjà représentants de notre commune avant ces nouveaux statuts, à savoir Jean-Marie Bodt & Magali Bride.

- Approuvé à l'unanimité

5 – Convention avec Aveyron Ingénierie pour mission d'assistance pour la création d'un belvédère en bordure de la RD 555

M. Le Maire rappelle le projet de création d'un belvédère en bord de la RD 555 au hameau de Aspises. Il précise que la commune a adhéré en 2018 à l'Agence Aveyron Ingénierie afin de pouvoir bénéficier de ses prestations. L'étude du projet de belvédère peut ainsi être confiée à l'Agence.

M. Le Maire expose donc la convention de mission établie par Aveyron Ingénierie qui fixe le contenu de la prestation réalisée gratuitement et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

- Approuvé à l'unanimité

6 – Devis pour achat du mobilier de la salle de réunion

Le Conseil Municipal avait décidé du changement du mobilier de la salle de réunion afin d'en faire une salle plus accueillante et pratique, avec des tables modulables, des chaises plus confortables ainsi qu'une table pour le rétroprojecteur et deux armoires de rangement.

Mesdames Magali Bride & Marie-Noëlle Le Roux accompagnées de Déborah, ont reçu un représentant et choisi le nouveau mobilier.

Un devis a été établi pour le tout, d'un montant 11 527,58 € HT.

- Approuvé à l'unanimité

7 – Questions diverses

- Le Maire a décidé que les différentes clefs de l'église du Bourg, seraient dorénavant conservées au sein de la mairie afin que la responsabilité de celles-ci n'incombe pas à un habitant.
- La voirie : les travaux de la route de Montclar, de la Place de l'Église à la sortie côté ancienne laiterie, ont été suspendus en raison des intempéries et reprendront qu'au printemps pour le bicouche et la résine.
- Il sera lancé une procédure sur Internet pour rechercher une Licence IV.
À suivre.
- Le chauffage du local « La Brascerie » ne fonctionne pas ; une entreprise va être contactée rapidement afin qu'il y fasse moins froid les vendredis soir lors des parties de tarots et belotes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 45.

Le Maire de Brasc,
Jean-Charles ALIBERT,



La secrétaire de séance,
Marie-Noëlle LE ROUX,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Noëlle', is written over a horizontal line.

Affiché le 20.12.2023,
Et mis en ligne sur www.brasc.fr